



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rénovation urbaine

Question écrite n° 94815

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le ministre de la ville afin de connaître le montant total des crédits affectés par l'ANRU depuis 2007 aux projets situés à Colmar dans le Haut-Rhin.

Texte de la réponse

La ville de Colmar a signé le 1er juin 2006 une convention partenariale avec l'ANRU portant sur les quartiers Europe et Schweitzer, puis un nouvel avenant au dernier trimestre 2010. Le coût total du projet est ainsi passé de 49,30 MEUR à 100,43 MEUR. Le montant total de la subvention de l'ANRU est passé de 13,10 MEUR à 24,98 MEUR. Le montant de la subvention ANRU inclut la subvention issue du plan de relance de 1,94 MEUR, portant sur onze opérations prioritaires pour Colmar, sous maîtrise d'ouvrage de la Colmarienne du logement qui pourra ainsi améliorer davantage le confort des logements, et surtout accentuer l'effort engagé en matière de réduction des consommations d'énergie afin de générer des économies de charges supplémentaires pour les locataires, l'objectif étant de les abaisser d'au moins 30 %. L'autre partie des subventions sera dédiée à la construction de 44 nouveaux logements sociaux à Colmar, répondant au minimum aux normes très haute performance énergétique (THPE).

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94815

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13174

Réponse publiée le : 15 mars 2011, page 2564